



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24 octobre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle de la politique scolaire de la commune de Vienne, pour la période 2021 à nos jours, dans le cadre d'une enquête régionale sur la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles élémentaires publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet, si l'éducation nationale est responsable des équipes pédagogiques qu'elle recrute et forme, ainsi que des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap, la commune, quant à elle, assure l'entretien des bâtiments scolaires et la restauration. Elle est également responsable des personnels municipaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et de ceux chargés des activités périscolaires.

[Consulter le rapport](#)

À la rentrée 2023, les effectifs scolarisés dans les écoles primaires publiques se répartissaient entre 774 élèves en maternelle et 1 405 en élémentaire. Le nombre moyen d'élèves par classe est inférieur à l'objectif-plafond de 24 fixé par l'Éducation nationale.

200 agents municipaux œuvrent totalement ou partiellement pour les écoles primaires. Les élèves se voient proposer par la commune, principalement en élémentaire, sur le temps scolaire, des animations culturelles musicales, littéraires, muséales et patrimoniales. Plus de 5 000 élèves en bénéficient ainsi chaque année. La restauration scolaire est assurée en régie avec une cuisine centrale. La commune a lancé différents chantiers pour se conformer aux prescriptions de la loi EGALIM. Elle permet l'accès à ses équipements sportifs aux écoles et met à disposition quatre éducateurs pour la pratique du sport à l'école.

En termes d'investissement, outre des travaux courants à hauteur de 120 000 € par an, la commune a mis en œuvre un Plan Écoles à partir de 2017, prévoyant la modernisation et la rationalisation du parc scolaire dans un délai de dix ans, avec des regroupements d'écoles pour passer de 19 à 13 établissements. Fin 2024, la mise en oeuvre du Plan Écoles atteignait un coût de 13,18 M €. L'objectif de sa réalisation complète pour 2027 semble compromis, ne serait-ce qu'en raison de la baisse des effectifs.

L'analyse du coût de fonctionnement de la politique publique, scolaire et périscolaire, se heurte au manque de robustesse des données analytiques produites par la commune. Sous cette réserve, les dépenses de fonctionnement des écoles publiques sont estimées au total à 5,58 M€ en 2023 (dont 2,51 M€ pour les écoles et 3,07 M€ pour l'accueil périscolaire). Elles représentent 13,75 % des dépenses globales réelles de fonctionnement de la commune. Les recettes de fonctionnement des écoles et du périscolaire, dont le décompte est plus fiable, sont en hausse (1,78 M€, soit près de 4 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune). Le coût complet moyen d'un élève est estimé à 2 800 € environ.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

[@crc_ara](#)